



OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI

CESSION DE CREANCE

(article 7, § 12, de l'A.L. du 28.12.1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs et article 47 de l'AR du 25.11.1991 portant la réglementation du chômage)

Vos déclarations sont traitées et conservées dans des fichiers informatiques. Vous trouverez de plus amples informations concernant la protection de ces données dans la brochure ONEM relative à la protection de la vie privée. Pour info 'assurance chômage', voir également www.onem.be

Je soussigné(e),

.....
NISS numéro d'identification sécurité sociale
(voir coin supérieur droit de la carte SIS)

.....
Nom et prénom

.....
rue

.....
n°

.....
code postal

.....
commune

déclare avoir sollicité le bénéfice des allocations de chômage provisoires pour la période couverte par l'indemnité ou les dommages et intérêts qui me sont dus suite à la rupture de mon contrat de travail et que je réclame à mon employeur ci-après dénommé :

- Nom ou raison sociale de l'employeur :

- Adresse complète :

Je me suis engagé(e) à rembourser les allocations de chômage provisoires reçues, dès l'obtention de l'indemnité ou des dommages et intérêts précités.

A l'appui de cet engagement, je cède à l'Office national de l'Emploi l'indemnité de rupture ou les dommages et intérêts qui me seront octroyés, à concurrence du montant des allocations de chômage provisoires.

Fait à le (jour, mois et année) en 3 exemplaires.

signature du directeur

cachet du bureau du chômage

signature du chômeur ⁽¹⁾

(1) Le chômeur fait précéder sa signature de la mention 'Lu et approuvé'

30.03.2007/832.10.001

FORMULAIRE C4.2bis